

F L I

Fontaine

Information



FONTAINE-LES-LUXEUIL



Bulletin Municipal n°7
Août 2011

Sommaire

Sommaire

- Editorial du maire Page 3
- Urbanisme : Travaux et autorisations d'urbanisme Page 4
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône Page 5
- Information Urbanisme Page 6
- Environnement Page 7
- Social Page 8
- Incivilités, vandalisme et nuisances sonores / Fleurissement de la commune Page 9
- Budget 2010 / Budget 2011 Pages 10 et 11
- Budget Eau 2011 / Budget Assainissement 2011 Page 12
- Animations et Vie communale Pages 13 à 16
- Informations diverses Page 17
- Un site chargé d'histoire : la vieille cure ! Page 18
- Pourquoi aimes-tu ton village ? Page 19



Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,

C'est toujours un grand plaisir pour moi de vous retrouver lors d'une nouvelle édition de notre magazine communal.

Cet été, nous avons pris un peu de retard, principalement parce que j'attendais quelques éléments d'informations, notamment au sujet du pont de la Papeterie, dont je vous avais annoncé la reconstruction. Ce gros chantier durera environ quatre mois dont un mois de préparation, et devrait démarrer dès que nous obtiendrons les autorisations des services de l'Etat. Une déviation par la rue Marquiset, de la circulation de tous les véhicules, et principalement des poids lourds desservant l'entreprise, va être mise en place, qui engendra forcément une gêne pour les riverains. Je sais pouvoir compter sur votre patience et votre indulgence, ces travaux étant indispensables au fonctionnement des établissements ITW GUNTHER.

En revanche, le marché des travaux sera moins coûteux que prévu 135 580 € HT au lieu des 272 500 € HT estimés par le bureau d'études, et le Conseil Général s'est engagé à nous reverser une subvention de 30% sur le montant des travaux réalisés.

Cette bonne nouvelle va permettre au Conseil Municipal de réfléchir à la restructuration du centre bourg, en commençant par le quartier des commerçants, entre le carrefour avec la route du Beuchot et celui de la rue des Roses. Nous veillerons ainsi à offrir de nouvelles places de parkings et à sécuriser le passage des piétons en créant une « zone 30 » pour la circulation des véhicules. Si nous le pouvons, les prochaines années, nous poursuivrons ces aménagements sur deux autres tranches (de la rue des Roses à la place de la mairie, puis jusqu'au croisement avec la route de Fougerolles).

Vos élus vont également poursuivre les études pour l'amélioration et la remise aux normes des réseaux et des stations d'eau et d'assainissement. De nouveaux contrats d'affermage avec la Société Véolia ont été reconduits à partir du 1er janvier 2011, dans de bonnes conditions pour la commune. Toutefois, afin de provisionner dès maintenant ces budgets, le conseil municipal a décidé d'augmenter légèrement la part communale des facturations d'eau aux usagers.

De même, les taxes locales sont majorées cette année de 5%. Mais rassurez-vous, les taux appliqués restent encore bien inférieurs à la moyenne départementale. Nous avons d'ailleurs été encouragés par les services fiscaux à procéder de cette manière, si nous voulons percevoir des subventions.

Vous savez que notre village fait partie de la communauté de communes du Val de Semouse. Mais, dès la fin de cette année, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône arrêtera un nouveau schéma de regroupement de communautés de communes limitrophes. Dans notre secteur, il est fort probable que nous allons fusionner avec une, voire deux, communautés de communes du canton de Vauvillers. Nous reviendrons en temps utile sur cet important sujet. Toutefois, il faut avoir à l'esprit que les compétences communales vont progressivement être transférées aux communautés de communes. C'est déjà le cas pour le Plan Local d'Urbanisme, la collecte des ordures ménagères, l'entretien des rivières. A compter du 1er janvier 2012, l'accueil périscolaire (Francas) sera également de la compétence communautaire !

Toutes ces évolutions vont dans le même sens d'une recherche d'économie de moyens, à l'instar des services de l'état, comme les gendarmeries, les perceptions, les bureaux de poste, les hôpitaux... Pour toutes ces raisons, nous devons préserver une qualité de vie dans notre commune, qui donne envie à des familles de venir s'installer à Fontaine, et aux autres d'y rester. Nous en avons les ingrédients et les moyens, si toutefois l'esprit citoyen, le respect des biens publics et des personnes s'applique pour chacun d'entre nous, à commencer par certains jeunes peu scrupuleux ! Dégradations, incendies volontaires, vols par effraction, bruits et nuisances de toutes sortes... Mes adjoints et moi-même, serons très vigilants pour que ces exactions cessent. Des identifications, des témoignages sont dans mes dossiers, et je n'hésiterai plus à aider la justice à prendre des sanctions !

Soyez assurés de ma détermination et de mon constant dévouement,

Votre Maire, Marie-Odile HAGEMANN

Bien cordialement,

TRAVAUX ET AUTORISATIONS D'URBANISME



➤ *Vous avez un projet de construction :*

Tout projet de construction ou de travaux nécessite au préalable le dépôt d'une **demande d'autorisation d'urbanisme auprès des services de la mairie**. La réforme du Code de l'Urbanisme du 1^{er} octobre 2007 a simplifié les procédures d'autorisation d'urbanisme en les regroupant sous trois régimes :

- le **permis de construire** (construction individuelle, habitation et annexes par exemple)
- le **permis d'aménager** (lotissements, zones constructibles non viabilisées)
- le **permis de démolir**

Certaines catégories de travaux sont exemptées de permis, mais restent soumises à une **déclaration préalable** (garages, abris de jardin, annexes diverses, ou modifications mineures sur une construction existante).

Afin de vous accompagner dans vos démarches, contactez :

- **les services de la MAIRIE :**

Secrétariat de mairie, 34, rue Marquiset 70800 Fontaine-les-Luxeuil.

Tél. : 03 84 94 80 90 – courriel : mairie-de-fontaine-les-luxeuil@wanadoo.fr

- ou de **la DDT à LURE** (Pôle application du droit des sols – 12, rue Kleber)
Christèle DROUOT : Tél. 03 84 62 40 84
- Des formulaires adaptés à chaque demande sont également téléchargeables sur le site www.urbanisme.equipement.gouv.fr

➤ *Vous souhaitez obtenir des informations sur un terrain :*

- **Le cadastre :** à consulter en mairie ou sur le site Internet : www.cadastre.gouv.fr
- **Le certificat d'urbanisme :** nécessaire pour l'acquisition d'un terrain nu ou d'une propriété bâtie, ce document vous informera sur les principales prescriptions d'urbanisme en vigueur sur la commune où se situe le bien. Le CU est valable 18 mois à compter de sa délivrance, et peut être prorogé chaque année tant que les dispositions du Plan Local d'Urbanisme ne sont pas remises en cause (renseignements en mairie).

- **Le PLU** (autrefois dénommé plan d'occupation des sols) **n'est plus municipal à Fontaine-les-Luxeuil, depuis 2008, mais communautaire.** Toute modification de zonage ou de réglementation relève ainsi d'une décision du Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes du Val de Semouse** : 32, Avenue Albert Thomas 70800 Saint-Loup sur Semouse ; Tél. : 03 84 94 17 93.



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône *des conseils gratuits pour aider les particuliers à élaborer leur projet de construction ou de rénovation.*

Les particuliers consultent le CAUE pour des **conseils en amont de leur projet de construction ou de transformation**, dans une démarche individuelle, ou dans le cadre de politiques mises en place localement avec différents partenaires (collectivités territoriales, locales...).

Cette assistance gratuite et indépendante d'architectes permet de progresser dans la réflexion préalable au dépôt du permis de construire.

Pourquoi vient-on consulter l'architecte conseiller du CAUE ?

Le particulier est demandeur de conseil pour différentes motivations :

- pour des travaux « sur mesure » de réhabilitation et de rénovation,
- pour une recherche de qualité dans la construction, et des préoccupations environnementales,
- pour une aide dans les démarches obligatoires,
- pour réflexion dans une construction durable (adaptation au site, maîtrise de l'énergie, etc..),
- pour se rapprocher des politiques conventionnelles des collectivités (aides, subventions, etc..).

En s'engageant dans un projet de construction, de nombreuses étapes sont à franchir entre les premières réflexions et l'obtention du permis de construire :

- choix du terrain,
- demande de certificat d'urbanisme auprès de la commune,
- documents d'urbanisme en vigueur dans la commune (PLU),
- conception du projet souhaité,
- étude du site d'implantation,
- permis de construire, dossier à demander en mairie.

Pour prendre rendez-vous ou demander des précisions :

2 rue des Ilottes - 70000 VESOUL

Tél. 03 84 96 97 77 - Fax 03 84 76 08 64

E-mail : CAUE70@wanadoo.fr

➤ Le cimetière

En cours d'année 2008, la commune s'est engagée dans un programme de restructuration du cimetière communal. **Cette période de 3 ans s'achève en novembre 2011.**

Un état des lieux, précisant l'état des tombes devant être restaurées ou entretenues, a été établi et ses conclusions matérialisées sur le plan affiché au cimetière et en mairie dès le 01 novembre 2008.

De nombreuses personnes se sont engagées par écrit à entretenir une ou plusieurs sépultures signalées à l'abandon. D'autres, ont exprimé également par écrit, leur volonté d'abandon.

Ces démarches restent toujours possibles jusqu'au 01 novembre 2011.

Passé cette date, **la commune pourra reprendre les concessions répertoriées abandonnées qui n'auront fait l'objet d'aucune demande d'entretien ou de reprise.**



➤ Stationnement

La réalisation de places de stationnement réglementées pour les automobiles, dans le centre du village, est à l'étude. Nous vous recommandons, autant que possible, **d'éviter les stationnements prolongés sur les trottoirs, réservés aux piétons !** Sur la place de la Libération, un emplacement destiné aux personnes handicapées, contre la façade de l'école primaire, a été créé.

➤ Entretien de la voirie communale

Comme un peu partout, après un hiver long, froid et humide, les chaussées ont subi d'importantes dégradations. A Fontaine, les agents techniques communaux ont procédé au rebouchage des trous sur les chemins forestiers, ruraux et de remembrement.

Le reste de la voirie a été restauré durant trois journées entières par une entreprise spécialisée pour un coût s'élevant à 11 242 €.

ORDURES MENAGERES

➤ *Collecte à domicile*

La Communauté de Communes du Val de Semouse assure la collecte des déchets ménagers :

Le mercredi matin dans la commune de Fontaine, le vendredi matin aux Baraques Chardin.

Une redevance pour ce service est perçue par la CCVS et facturée annuellement à chaque foyer.

Il appartient à chaque habitant d'informer la mairie et la communauté de communes de son arrivée (ou de son départ) dans la commune, et de tout changement dans la composition des familles (décès, naissance, départ d'un enfant ...), la redevance étant liée au nombre de personnes par foyer.

*Renseignements auprès du secrétariat de la mairie ou de Claude REBOURCET,
à la communauté de Communes du Val de Semouse : Tél. 03 84 94 17 93*

➤ *Points d'apport volontaire*

Des conteneurs pour le verre, papier, carton, bouteilles plastiques sont installés, sur la place de la République (salle polyvalente), au bout de la rue des Lilas (après le stade), et aux Baraques Chardin. Ces points d'apport volontaire de déchets non ménagers sont régulièrement envahis, à même le sol par des débris de toutes sortes qui sont enlevés par les employés communaux. Ce n'est pas la première fois que nous en faisons l'observation dans ce bulletin.



- *Les employés communaux ont droit à un minimum de respect et ont d'autres tâches, plus valorisantes, que celles de nettoyer, chaque semaine les déchets qui ne sont pas déposés à l'intérieur des conteneurs ! Depuis plusieurs années déjà, les employés ont reçu la consigne de repérer toute trace des auteurs de ces délits (enveloppe sous blisters comportant nom et adresse), dès lors passibles de contraventions.*

Rappel, pour toutes les choses « encombrantes » dont vous voulez vous débarrasser :

- **Les déchetteries** à Fougerolles ou Saint-Loup sur Semouse.
- **Un ramassage à votre porte une ou deux fois l'an, par les services techniques de la commune** (communication des dates dans votre boîte aux lettres).



SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SEMOUSE

➤ *Relais de Services Publics (RSP)*

Le RSP a été mis en place par la communauté de communes du Val de Semouse en 2007. Depuis, ce service multifonction (**y compris un Point Information Jeunesse**) s'est largement développé dans un vaste panel d'aides sociales (**Assurance maladie, CAF, Mission Locale Jeunes, MSA, Pôle Emploi, Logement, Retraites...**).

Ce service est ouvert dans ses propres locaux, 3, rue de l'Abattoir à St Loup sur Semouse du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi, de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h et le Mercredi, ouvert jusqu'à 18h.

Important : une permanence du RSP est assurée à Fontaine-les-Luxeuil, salle du rez-de-chaussée de la mairie, les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois, de 14h à 16h. Vous y trouverez, sur place, un accueil chaleureux, compétent et discret.

➤ *Relais Assistantes Maternelle « LA P'TITE BULLE »*

Ce service gratuit (RAM), mis en place par la Communauté de Communes du Val de Semouse depuis janvier 2011, et situé au Centre social de St Loup sur Semouse, s'adresse à la fois aux parents et aux assistant(e)s maternelles ou aux candidates à l'agrément, (consulter les derniers bulletins d'infos, n°13 et 14 du Val de Semouse reçus à votre domicile).

A Fontaine, pour l'instant, peu de personnes se sont manifestées auprès des animatrices, Rachida SABER et Carole GENET. Peut-être l'information est-elle mal passée ?



Contacts :

- Centre Socio Culturel : 14 bis rue de la Viotte - 70800 Saint-Loup sur Semouse - Tél. : 03 84 49 02 30 - @ : ram.aml@orange.fr
- Ou au secrétariat de la mairie de Fontaine



➤ *Affouage communal*

Communément appelé « **cession de lots de bois de chauffage** », l'affouage communal est attribué chaque année par tirage au sort, aux personnes qui en font la demande.

Le volume global réservé aux affouagistes dépend des « coupes d'exploitation » décidées par le conseil municipal, sur recommandation de l'ONF, et peut donc varier d'une année à l'autre.

Le nombre de stères par bénéficiaire, est calculé en divisant le volume global disponible, par le nombre de personnes inscrites. Ce chiffre peut lui aussi varier d'une année à l'autre.

A titre d'exemple :

- En 2008/2009 > 177 lots > 2084 stères > Lot moyen = 11 stères
- En 2009/2010 > 186 lots > 1747 stères > Lot moyen = 9,5 stères
- En 2010/2011 > 188 lots > moyenne actuelle = 7 stères**

Les prestations de l'ONF pour la numérotation des lots s'élève pour cette année à 1 200 €.

Le cubage de chaque lot est effectué bénévolement par Daniel TISSERAND, 1^{er} adjoint, sur rendez-vous avec les bénéficiaires. Qu'il soit ici remercié pour toutes ces heures passées dans nos forêts, avec souvent une météo capricieuse, ce qui n'a d'ailleurs jamais perturbé sa légendaire bonne humeur !

Incidivités, vandalisme et nuisances sonores...

Incidivités, vandalisme et nuisances sonores...



120,00 €

La communauté de brigades de gendarmerie de St Loup sur Semouse tente de nous rassurer :

Toutes les communes sont atteintes par des incivilités et nuisances diverses. Dès l'arrivée des vacances, une recrudescence d'actes délictueux est constatée, avec consternation et souvent impuissance, par des riverains ou des élus. Des jeunes gens de la



410,00 €

commune et leurs copains ou copines, identifiés par témoignages, des « bandes organisées »...

Bien souvent, les gendarmes qui recueillent les dépôts de plainte, constatent, comme nous, **un classement sans suite par le Procureur de la République, faute de moyens pour les investigations.**

Il arrive, comme dans les romans policiers, qu'une vilaine histoire de cambriolage d'outillage communal soit mise à jour, grâce à la vigilance de Christian Riondel, adjoint et Christophe Gand, employé communal, et à la réactivité de la gendarmerie qui interpelle « les voleurs de communes » et retrouve intact le butin.

Mais, pour autant, combien d'incendies volontaires, de dégradations d'équipements communaux, de nuisances sonores, de vandalisme demeurent impunis !



Fleurissement de la commune..

Fleurissement de la commune...



Dominique et Bruno (employés de la commune).

Chaque année, **notre commune participe au concours départemental des villes et villages fleuris** pour lequel nous avons toujours été primés depuis notre inscription. A ce même concours départemental, chaque année, des particuliers sont primés ou encouragés pour la qualité du fleurissement de leur maison.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard, mais **la reconnaissance du travail efficace et discret des employés communaux et d'une équipe de bénévoles** (conseillers municipaux et habitants de Fontaine), sous la houlette de l'adjointe Janine CAILLAUD.

Malheureusement, au fil de l'été, nos belles jardinières, sur le pont de la route du Beuchot, et tout récemment des suspensions, dans l'ancien lavoir de la même rue, ont été dérobées !



*En pleine action de « repiquage » :
Janine Caillaud, Colette Antoine, Anne-Marie Riondel,
Jeannot Perrot et les employés.*

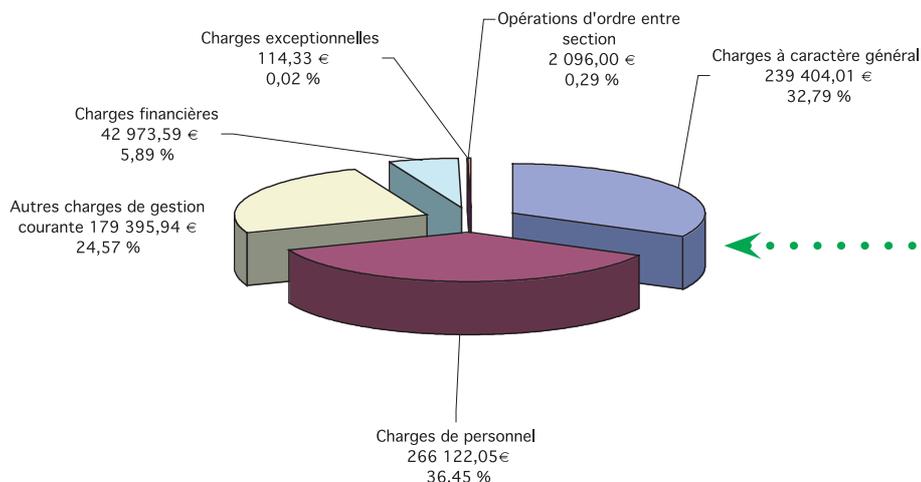
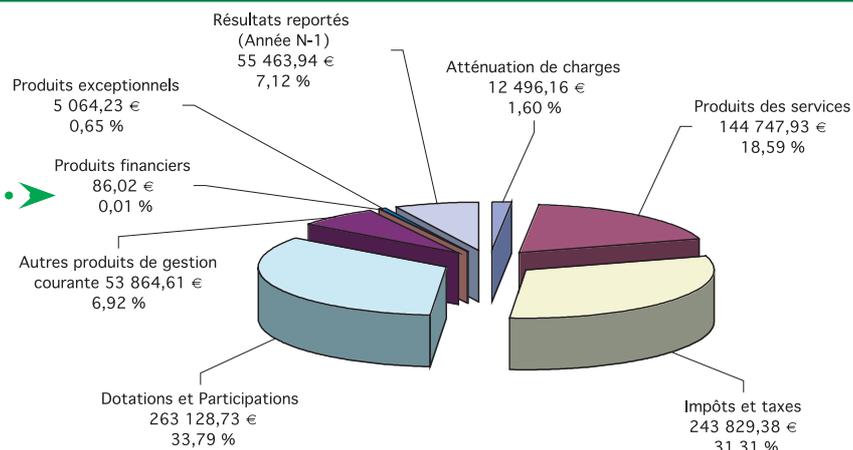
Budget 2010

Budget 2010

REALISATION BUDGET 2010

Recettes de Fonctionnement

778 681,00 €



REALISATION BUDGET 2010

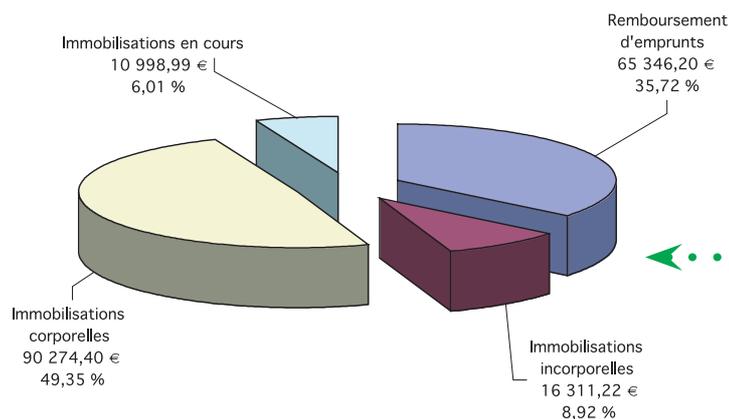
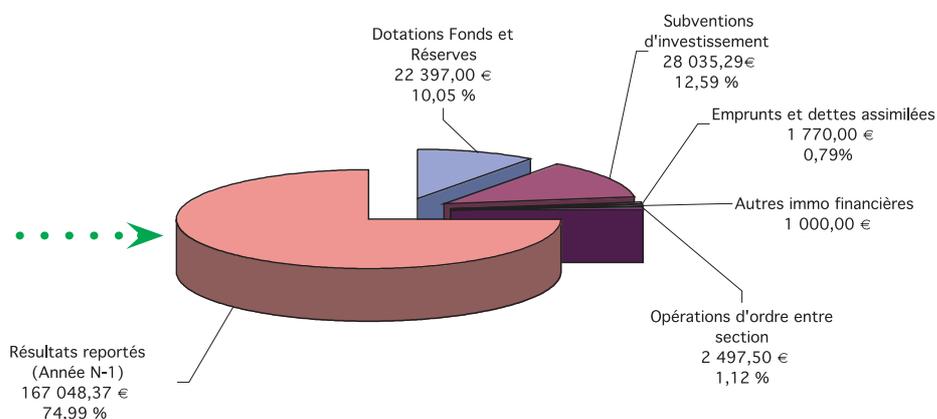
Dépenses de Fonctionnement

730 105,92 €

REALISATION BUDGET 2010

Recettes d'investissement

222 748,16 €



REALISATION BUDGET 2010

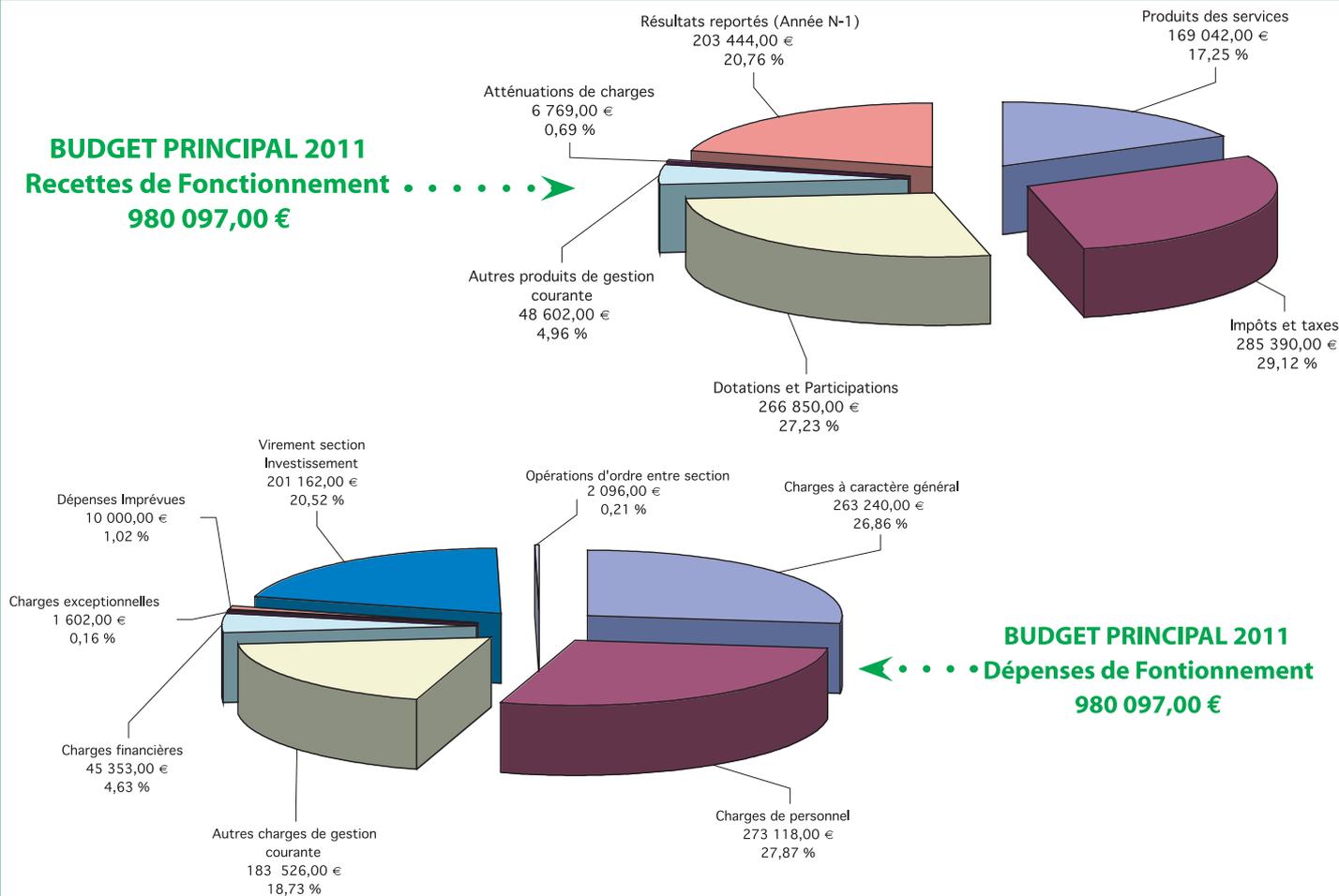
Dépenses d'investissement

182 930,81 €

Budget 2011

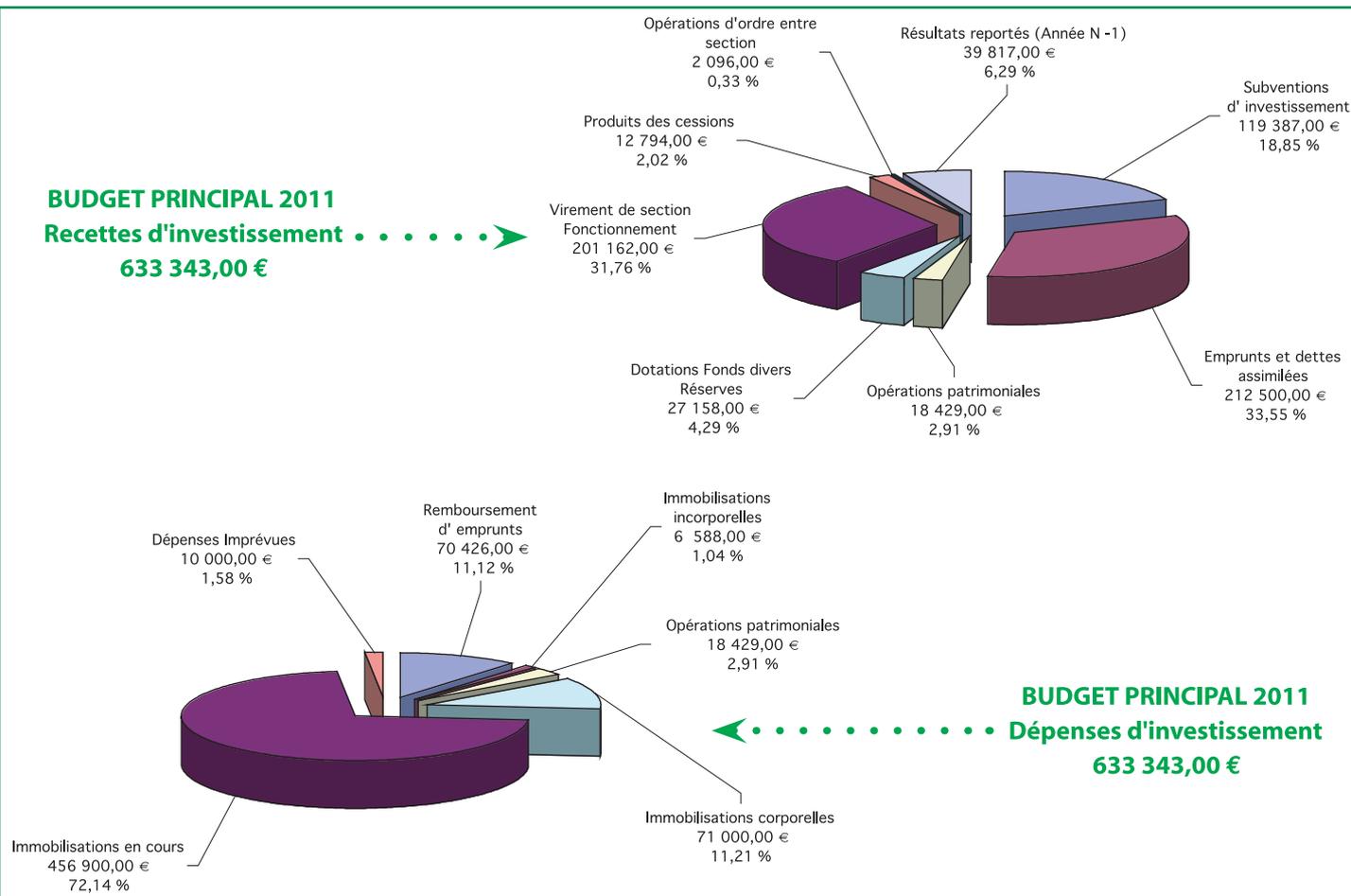
BUDGET PRINCIPAL 2011 Recettes de Fonctionnement

980 097,00 €



BUDGET PRINCIPAL 2011 Recettes d'investissement

633 343,00 €



Budget Eau 2011

Budget Eau 2011

RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Produits des services	17 200,00	44,29%
Opérations d'ordre entre sections	630,00	1,62%
Résultats reportés (Année N -1)	21 009,00	54,09%
Total	38 839,00	

RECETTES D' INVESTISSEMENT

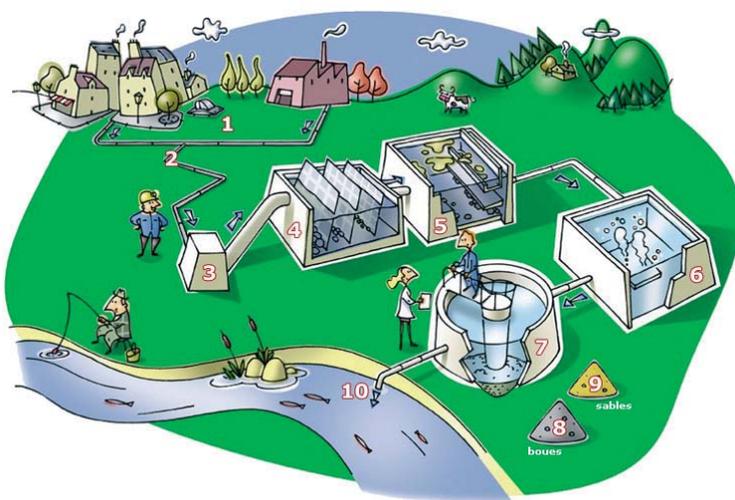
Intitulé	Voté	%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	10 976,00	32,96%
Résultats reportés (Année N -1)	22 330,00	67,04%
Total	33 306,00	

DEPENSES D' EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	3 400,00	22,86%
Dépenses imprévues	500,00	3,36%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	10 976,00	73,78%
Total	14 876,00	

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Immobilisations incorporelles	4 070,00	12,22%
Immobilisations en cours	25 804,00	77,48%
Remboursement d' emprunts	1 302,00	3,91%
Dépenses Imprévues	1 500,00	4,50%
Opérations d'ordre entre sections	630,00	1,89%
Total	33 306,00	



Budget Assainissement 2011

Budget Assainissement 2011

RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Produits des services	18 757,00	27,07%
Subventions d'exploitation	3 000,00	4,33%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	0,30%
Résultats reportés (Année N -1)	47 322,00	68,30%
Total	69 290,00	

RECETTES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	14 292,00	86,23%
Résultats reportés (Année N -1)	2 283,00	13,77%
Total	16 575,00	

DEPENSES D' EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	8 005,00	28,75%
Autres charges de gestion	2 000,00	7,18%
Charges financières	2 651,00	9,52%
Dépenses imprévues	900,00	3,23%
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	14 292,00	51,32%
Total	27 848,00	

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Immobilisations en cours	9 243,00	55,76%
Remboursement d' emprunts	6 021,00	36,33%
Dépenses Imprévues	1 100,00	6,64%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	1,27%
Total	16 575,00	

Animations et Vie communale

➤ Cérémonie du 08 mai

Le 08 mai à 11 h 00, nous nous étions donné rendez-vous au monument aux morts de notre village pour commémorer le 66^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Au cours de cette cérémonie, Madame le maire a élevé monsieur Olivier BIGEY au grade de caporal-chef de sapeur pompier volontaire.



Remise de galons à Olivier BIGEY

Nous étions, comme chaque année, honorés par la présence des anciens combattants de notre village.

Après le dépôt de gerbes et la lecture des messages, les enfants de l'école primaire ont entonné le chant des partisans, accompagnés par leur professeur.



➤ Centre de Première Intervention (CPI de 14 pompiers volontaires sous le commandement du sergent Frédéric KAUFFMANN)

- Le conseil municipal a « réformé » l'ancien véhicule Peugeot J7 et décidé de sa cession gratuite à Olivier BIGEY, caporal-chef au CPI de Fontaine.
- Un autre véhicule d'intervention (**UNIMOG**) a été réparé (environ 4 000 € payés par la commune) et repeint par les pompiers volontaires. Comme neuf, il tenait une bonne place dans le défilé du 103^{ème} congrès départemental des sapeurs-pompiers, qui a eu lieu à Corbenay le 19 juin.
- Le SDIS a procédé gracieusement à l'installation d'une **antenne** à la mairie, **pour une meilleure réception des « BIPS »** attribués par la commune à chacun des pompiers du CPI de Fontaine. Merci à eux et à Frédéric KAUFFMANN qui a intercedé en notre faveur !
- Comme chaque année, le dimanche des Rameaux, l'**Opération « vide greniers »** a rencontré un vif succès, le bénéfice revenant à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.



➤ L'Association Communale de Chasse Agréée !



Je vous présente une nouvelle fois l'association de chasse.

Forte de 40 membres en 2010, nous avons eu la tristesse de perdre un de nos camarades Jacques Hauser le 28 octobre suite à un malaise cardiaque au cours d'une battue.

La saison écoulée fut une nouvelle fois la plus riche en émotion, puisque les plans de chasse furent réalisés à 100 % et même au-delà pour l'espèce sanglier. Ainsi, 2 cervidés, 40 chevreuils et 45 sangliers ont été prélevés. Ces attributions peuvent paraître importantes, mais elles sont faites intelligemment à partir de comptage de nuit et d'évolution du poids des animaux sur plusieurs années pour les chevreuils.

Pour ce qui concerne l'espèce « sanglier », un animal qui provoque des dégâts dans les cultures et prairies et donc des altercations avec certains agriculteurs, il est difficile de maîtriser cet animal, malgré le dépassement des attributions pour cette année. Il faut signaler aussi le déplacement de cette population des secteurs voisins.

En ce qui concerne le petit gibier, on assiste à une remontée des populations de lièvres, animal dont le tir est interdit sur notre Unité de Gestion du territoire de Chasse.

L'ACCA c'est aussi l'organisation de manifestations : le tir à la carabine lors du téléthon, la soirée de la St Sylvestre tous les 2 ans,..... *le concours de pêche.*

Lors de notre assemblée générale : Lucien Ulrich remplace Johann Choquey au poste de vice président.



Le Président : Philippe Sarrazin.

➤ Feux d'artifice 2011

Beaucoup d'entre vous ont sans doute été déçus par l'absence de feux d'artifice pour le 14 juillet. Une mauvaise météo nous avait amenés dans un premier temps à en différer la date. Finalement, en accord avec l'Association Foot, organisatrice du bal populaire à la salle polyvalente, les élus ont décidé de reporter les tirs à l'an prochain. En espérant un été meilleur, le spectacle n'en sera que plus éclatant, puisqu'il sera doublé !



➤ Rentrée réussie à l'ancienne école maternelle du village !

Depuis le mois de juin, une nouvelle enseigne « C' à Coudre », vous propose des services adaptés dans divers domaines :

- Retouches tissus et cuir,
- Confections et réfections de vêtements, sacs et ameublement,
- Ourlets, pose de fermeture,
- Repassage,
- Vente de mercerie.

Ouvert du mardi au vendredi de 09 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 18 h 30 et le samedi matin de 09 h 30 à 12 h 00.

Tél : 09 51 38 97 82



Le conseil municipal a souhaité accompagner l'instigatrice de cette auto-entreprise en lui proposant un bail de location de 2 pièces au rez de chaussé de l'ancienne école maternelle.



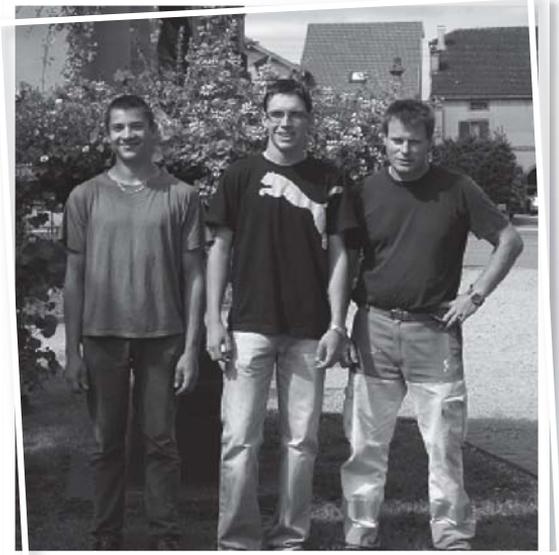
Animations et Vie communale...*Suite*

➤ *Nouvelles recrues parmi les employés communaux :*

Dominique DUCHENE, 44 ans, adjoint technique principal 1^{ère} classe, est arrivé le 15 mars 2011 à Fontaine, en remplacement de Patrick GROSJEAN, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Dominique est responsable de la coordination des services techniques, composée de trois agents, avec Bruno PETIT et Christophe GAND.



Marie-Agnès TISSERAND, adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire, a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2011, en remplacement de Marcelle.



Dominique DUCHENE accompagné de Fabien DIRAND et Régis ANTOINE recrutés pour les mois de juillet et août.

➤ *Rentrée scolaire*

Les enseignants de l'école maternelle (3 classes pour 72 élèves), comme de l'école élémentaire (4 classes pour 85 élèves) étaient tous à leur poste en ce lundi 5 septembre 2011, et nous les en remercions.

Parmi eux, nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles « maîtresses » : Madame Fabienne MELOT, pour la classe des petits en maternelle, précédemment en poste à Vauvillers et demeurant à Saint-Loup sur Semouse, et Mademoiselle Romy CHOIGNARD pour la classe de CP en primaire, demeurant à Pont de Roide dans le Haut Doubs.



1) *Centre de formation d'apprentis de l'industrie Nord FRANCHE-COMTE :*



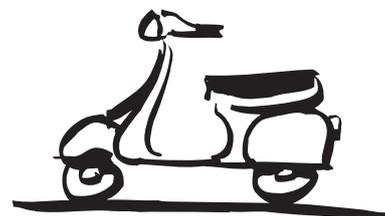
Les entreprises technologiques et industrielles, moteur de l'emploi, connaissent d'importantes pénuries de personnels qualifiés dans des domaines bien précis.

Autour de notre commune, certaines d'entre elles recherchent des jeunes âgés de 16 à 25 ans afin de les former par alternance à un métier qualifié et à une profession leur permettant d'envisager l'avenir avec sérénité.

Le centre de formation propose d'informer et d'échanger avec le public (parents et jeunes) de ces opportunités par le biais de réunions d'information au sein de la commune.

Les jeunes qui seraient intéressés par cette solution qualifiante dans les centres d'Exincourt, de Belfort ou de Vesoul sont priés de se faire connaître en mairie.

2) *Immatriculation des cyclomoteurs anciens mis en circulation avant le 01 juillet 2004 :*



Comme prévu lors du lancement du système d'immatriculation des véhicules (SIV), le 15 avril 2009, l'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 01 juillet 2004 est obligatoire à partir du 01 janvier 2011 si le propriétaire veut circuler avec ce cyclomoteur sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Il est donc possible de faire immatriculer son cyclomoteur ancien ultérieurement, tout au long de l'année 2011, au moment de l'utilisation du véhicule sur les voies publiques.

Où immatriculer un cyclomoteur ? *Auprès de la préfecture de son choix.*

Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) valable un mois est délivré pour permettre de circuler immédiatement avec son numéro d'immatriculation.

La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

3) *Nouveaux horaires de passage des transports scolaires et lignes Haut-Saônoises :*

Les transports avec arrêt à Fontaine sont affichés dans le tableau côté rue Marquiset, dans l'abri bus des Baraques Chardin et celui de la Gare.

Les autres lignes sont affichées sur les panneaux mobiles, à l'intérieur de la mairie.



4) *Les élections en 2012 :*

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Pour pouvoir voter en 2012, il faut s'inscrire sur les listes électorales **au plus tard le 31 décembre 2011.**

Chaque année, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer le changement d'adresse auprès de la commune du nouveau domicile.

Pourquoi aimes-tu..... ?

Pourquoi aimes-tu ton village ?

Tout simplement, voilà pourquoi je l'aime.

Connaissez-vous le beau sentier forestier que nous, les jeunes, avons surnommé « le chemin des bosses ». Il est situé derrière la papeterie, en pleine nature. Il nous permet de faire ensemble beaucoup de VTT, loin du bruit et de la circulation des grandes routes. C'est un véritable plaisir pour nous car chaque tour dure au moins une minute. Nous ne dérangeons personne. Nous apprécions le relief très accidenté car il y a une grande descente et une remontée facile à grimper grâce à l'élan qui est pris.

Entre autres activités, nous avons l'avantage d'avoir près de la salle polyvalente un terrain de sport qui nous permet de faire des parties de foot ou de pétanque.

Nous n'avons pas à traîner dans les rues à ne rien faire.

Les magnifiques forêts qui entourent Fontaine nous donnent la possibilité de faire de grandes promenades en famille et avec des amis

D'autre part, Fontaine a la chance de posséder une association « les A.3.I. » qui propose divers ateliers : le montage de B.D., d'un diaporama, par exemple.

Quant à moi, j'habite une vieille maison en pierres de grès qui porte la date - 1887 - au dessus de l'entrée de la grange d'autrefois. Mon père l'a modernisée tout en lui laissant son caractère ancien. Je m'y plais beaucoup.

A Fontaine, tout le monde se connaît contrairement à la ville. J'aime bien bavarder avec les gens que je rencontre sur des tas de choses qui nous concernent, en particulier sur ma vie de collégien et ils me racontent leurs souvenirs à ce sujet quand ils avaient mon âge.

Lorsque je circule dans les rues de Fontaine, certains bâtiments me rappellent le riche passé du village : la « vieille cure », l'ancienne tuilerie-briquerie, les restes du prieuré, le vieux moulin, le lavoir en forme de petit temple face à l'antique pigeonnier, "l'hospitalité" des moines. Je suis sûr que beaucoup de villages pourraient envier le nôtre.

Comment voulez-vous que je n'aime pas le mien !

Un jeune de Fontaine

